

AUDIT EUREX

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Chambéry

L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL :
89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2020

AUDIT EUREX

SARL au capital de 8.000 euros - Siren n° 433 396 496 00013 RC Thonon - TVA FR 45 433 396 496 - Code Naf 6920 Z
Siège Social : Technosite Altéa - 196 rue Georges Charpak - 74100 Juvigny
Tél : 04 26 69 75 87 - E.mail : audit.annemasse@eurex.fr - www.eurex.fr

Bureau secondaire : 3 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 79 79

L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la l'association L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 29/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements postérieurs à la clôture » figurant en page 37 de l'annexe des comptes annuels concernant l'épidémie de Covid-19, ses impacts sur l'association et le traitement comptable de celle-ci.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 29/05/2020 et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Juvigny, le 10/06/2020

P/SARL AUDIT EUREX,

Claude MAURICE
Co-Gérant, Associé

Commissaire aux comptes

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>	4 746	4 746		
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	23 454	2 775	20 680	881
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				1 650
ACTIF IMMOBILISE	28 201	7 521	20 680	2 531
<i>Stocks</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur comman</i>	3 797		3 797	
<i>Créances</i>				
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	3 933		3 933	
<i>Autres créances</i>	40 794		40 794	37 165
<i>Divers</i>				
<i>Disponibilités</i>	284 260		284 260	249 834
<i>Charges constatées d'avance</i>	4 266		4 266	3 321
ACTIF CIRCULANT	337 050		337 050	290 320
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	365 250	7 521	357 730	292 851

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	114 459	114 459
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 791	
FONDS PROPRES	119 250	114 459
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>	173 389	121 348
FONDS DEDIES	173 389	121 348
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	756	816
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	27 040	21 262
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	32 300	34 313
<i>Autres dettes</i>	2 841	
<i>Produits constatés d'avance</i>	2 153	653
DETTES	65 091	57 044
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	357 730	292 851

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<i>Production vendue</i>	31 023	19,17	27 090	29,37	3 933	14,52
<i>Subventions d'exploitation</i>	129 312	79,90	65 140	70,63	64 172	98,51
<i>Reprises et Transferts de charge</i>	57 249	35,37	45 785	49,64	11 464	25,04
<i>Autres produits</i>	1 500	0,93			1 500	
Produits d'exploitation	219 084	135,37	138 015	149,64	81 069	58,74
<i>Autres achats non stockés et charges exte</i>	125 477	77,53	100 693	109,18	24 784	24,61
<i>Impôts et taxes</i>	1 065	0,66	1 399	1,52	-335	-23,91
<i>Salaires et Traitements</i>	174 073	107,56	167 998	182,15	6 075	3,62
<i>Charges sociales</i>	59 426	36,72	70 247	76,17	-10 821	-15,40
<i>Amortissements et provisions</i>	1 533	0,95	438	0,47	1 095	250,03
<i>Autres charges</i>	20	0,01	35	0,04	-15	-42,93
Charges d'exploitation	361 594	223,43	340 810	369,52	20 784	6,10
RESULTAT D'EXPLOITATION	-142 510	-88,06	-202 796	-219,88	60 285	-29,73
<i>Opérations faites en commun</i>	200 334	123,79	194 503	210,89	5 831	3,00
<i>Produits financiers</i>	682	0,42	752	0,82	-70	-9,26
Résultat financier	682	0,42	752	0,82	-70	-9,26
RESULTAT COURANT	58 506	36,15	-7 541	-8,18	66 046	-875,88
<i>Charges exceptionnelles</i>	1 650	1,02			1 650	
Résultat exceptionnel	-1 650	-1,02			-1 650	
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	24	0,01			24	
<i>Report des ressources non utilisées</i>	1 060	0,65	7 541	8,18	-6 481	-85,95
<i>Engagements à réaliser</i>	53 100	32,81			53 100	
EXCEDENT OU DEFICIT	4 791	2,96			4 791	
<i>Contribution volontaires en nature</i>						
<i>Prestations en nature</i>	6 530		8 706		-2 176	-24,99
Total des produits	6 530		8 706		-2 176	-24,99
<i>Mise à disposition gratuite</i>	6 530		8 706		-2 176	-24,99
Total des charges	6 530		8 706		-2 176	-24,99

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 357 730 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 4 791 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/05/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 4 à 5 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 746			4 746
Immobilisations incorporelles	4 746			4 746
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 238	21 332	116	23 454
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 238	21 332	116	23 454
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 650		1 650	
Immobilisations financières	1 650		1 650	
ACTIF IMMOBILISE	8 634	21 332	1 766	28 201

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 746			4 746
Immobilisations incorporelles	4 746			4 746
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 357	1 533	116	2 775
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 357	1 533	116	2 775
ACTIF IMMOBILISE	6 103	1 533	116	7 521

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 48 992 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>			
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	3 933	3 933	
<i>Autres</i>	40 794	40 794	
<i>Charges constatées d'avance</i>	4 266	4 266	
Total	48 992	48 992	
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Produits à recevoir

	Montant
<i>LOCATAIRES & PARTENAIRES - FAE</i>	484
<i>SUBVENTIONS COLLECTIVITES LOCALES A RECEVOIR</i>	39 977
Total	40 460

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	Ala clôture
Fonds propres sans droit de re	114 459				114 459
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercic			4 791		4 791
Situation nette	114 459		4 791		119 250
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	114 459		4 791		119 250

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 65 091 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>	756	756		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	27 040	27 040		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	32 300	32 300		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	2 841	2 841		
<i>Produits constatés d'avance</i>	2 153	2 153		
Total	65 091	65 091		
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>(**) Dont envers les associés</i>				

Charges à payer

	Montant
<i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i>	12 941
<i>CONGES A PAYER</i>	14 557
<i>ORG.SOC. CH./CONGES PAYES</i>	4 922
<i>ORG.SOC. CHARGES A PAYER</i>	1 065
Total	33 485

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
GENERALI ASSURANCE RC	39		
GENERALI ASSURANCE MULTIRISQUE	288		
GIC COTISATION	375		
GENERALI ASSURANCE LOCAUX	505		
TILT INFORMATIQUE MAINTENANCE	1 386		
ALPES ACTU MAINTENANCE SITE	888		
VIA NUMERICA ABT FIBRE	356		
AXA RC	228		
CLUSTER EAU COTISATION	200		
Total	4 266		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PARTENARIAT ECO-CONSTRUCTION	653		
COTISATION CRIC	1 500		
Total	2 153		

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS**Notes sur le compte de résultat****Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 3 624 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Subventions d'exploitation**Suivi des subventions affectées**

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Etude spécifique éco	21 000	6 169			6 169
Invest.locaux/inform	25 434	19 333	1 060		18 274
Projet transfrontalier	22 476	22 476			22 476
Etude/schéma zone	8 000	8 000			8 000
Emploi	32 300	32 300			32 300
Refonte perspective	11 000	8 000			8 000
Perte subv.PFIL & Dé	25 000	16 261		2 500	18 761
Bien-être et sport	5 000	4 542			4 542
Plan d'action Chablai	5 000	4 266			4 266
CRIC fonctionnement				49 100	49 100
CRIC investissement				1 500	1 500
Total	155 210	121 348	1 060	53 100	173 389

Le fonds dédiés "Investissements locaux et informatiques" est repris sur 5 ans au même rythme que l'amortissement du matériel informatique qu'il a permis de financer au sein des nouveaux locaux (ordinateurs et serveurs) de l'Agence Economique du Chablais.

ASS L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS**Autres informations****Evènements postérieurs à la clôture**

Evènements postérieurs à la clôture en lien avec l'épidémie de COVID-19.

Dans le cadre du soutien aux entreprises présentes au sein de la pépinière Delta au jour de la mise en place des mesures de confinement, les loyers ont été suspendus pour le deuxième trimestre 2020. L'impact de ce décalage représente une somme de 3 334 €.

Les bureaux indépendants ou les espaces de coworking n'ont également pas pu être proposés à de nouvelles entreprises durant cette période.

La mise en service des ateliers est également retardée de 2 mois, les travaux n'étant pas achevés à la date des mesures de confinement. Ainsi le lancement du Centre de Ressources et d'Innovation en Chablais est également retardé, générant ainsi moins de recettes d'abonnements et de consommations.

Pour la partie accompagnement à la création d'entreprises, le poste en CDD affecté à mi-temps à la création et à mi-temps à la gestion de la plate-forme Initiative locale, n'est pas reconduit du fait du flux moindre de porteurs de projets.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
<i>Cadres</i>		1	1	1
<i>Employés</i>	1	3	4	4
<i>Ouvriers</i>				
<i>Contrat Emploi Solidarité</i>				
<i>Contrat de Qualification</i>				
<i>Contrat Retour Emploi</i>				
<i>Contrat initiative Emploi</i>				
Total	1	4	5	5